



SLGRI de la Sambre : Compte rendu de la présentation de la démarche aux élus du 25 mai 2016

Objectif de la réunion :

Présenter la démarche aux élus et rappeler leurs responsabilités en matière de gestion du risque d'inondation

Ordre du jour :

- Présentation du territoire concerné
- Le risque inondation sur le territoire
- Présentation des cartographies des enjeux communaux
- Présentation du rôle des élus
- Les objectifs opérationnels de la SLGRI de la Sambre

Étaient présents :

Virginie KLES	Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe
Paul RAOULT	Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Grégory LEFRANCOIS	Adjoint au chef du service Risques et Crises DDTM du Nord
Marie-Laure TROUILLET	Chef de Pôle Sécurité Sous-préfecture d'Avesnes
Laura ROUSSEAUX	Stagiaire Pôle Sécurité Sous-préfecture d'Avesnes
Alain BOURJOT (DDTM)	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
David THOMAS	DDTM DT Avesnois
Edwige FOURNIER	DDTM du Nord
Alexandre DE GEEST	DDTM DT Avesnois
Guillaume CAFFIER	Syndicat Mixte du PNRA
Guillaume DHUIEGE	Syndicat Mixte du PNRA
Alain MATHURIN-DOLLO	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)
Alain DELTOUR	SMAECEA
Gérard GENIN	Animateur Rivière Communauté de Communes du Pays de Mormal





Michel DUVEAUX	Vice-Président CAMVS et maire d'Obrechies
Matthieu FLAMME	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)
Laurent FOUCRIER	Chef de division SDIS 59
Daniel LEFERME	Maire de Neuf-Mesnil
Bruno SPILMONT	Mairie de Neuf-Mesnil
Alain POSKO	Adjoint de Noyelles-sur-Sambre
Gérard DELVA	Adjoint de Ors
Claude DUPONT	Maire de Boussières-sur-Sambre
Robert BARRA	Directeur Service urbanisme de Aulnoye-Aymeries
Michel DEWAELE	Élu mairie de Aulnoye-Aymeries
Dominique CORNUT	Adjoint mairie de Hautmont
Jean-Pierre MATON	Adjoint mairie de Locquignol
Michel HANNECART	Maire de Berlaimont
Dominique QUINZIN	Maire de Maroilles
Christian GREGOIRE	Adjoint mairie de Assevent
Pascal ORI	Adjoint de Jeumont
Ghislain ROSIER	Maire de Recquignies
Daniel PHILIPPE	Adjoint de Recquignies
Francis LEBLON	Maire de Catillon-sur-Sambre
Michel HENNEQUART	Vice-Président de la Communauté de Communes Caudrésis Catésis
Michel DETRAIT	Maire de Pont-sur-Sambre
Jean Jacques HERBAUT	Adjoint mairie de Pont-sur-Sambre
Fabrice PIETTE	Vice-Président CAMVS
Jean-Claude MARET	Maire de Boussois et Vice-Président CAMVS
Chantal LEPINOY	Mairie de Feignies
Josiane SULECK	Maire de Rousies

Mme La Sous-Préfète et M. Paul Raoult, Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), introduisent la réunion en rappelant le contexte de la démarche et l'importance de traiter de la problématique inondation sur le territoire de l'Avesnois.

Ensuite, Alexandre De Geest (DDTM) présente le contexte et les objectifs de la démarche qui sont :

1. Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours
2. Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre





3. Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité
4. Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales
5. Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Puis, Guillaume Caffier (PNRA) présente le territoire concerné, le risque inondation présent sur celui-ci ainsi que les actions envisagées par grands objectifs de la SLGRI.

Enfin, Alexandre De Geest expose les responsabilités des maires face aux risques inondation.

Présentation du territoire concerné et du risque inondation sur le territoire :

M. Caffier rappelle le contexte en précisant que l'arrondissement est un secteur propice à plusieurs risques naturels, mais plus particulièrement aux phénomènes d'inondations.

Il expose ensuite :

- le territoire retenu pour la SLGRI ;
- le fonctionnement hydraulique de celui-ci ;
- les événements historiques des inondations ;
- les aléas et enjeux présents au sein du périmètre de la SLGRI ;
- les cartes des enjeux à la commune.

Concernant ces dernières, un travail d'analyse et de correction des enjeux est demandé à chaque commune pour valider chacune des cartes.

Présentation de la responsabilité des élus :

M. De Geest précise que l'homme ne peut pas se protéger de tout, mais il peut atténuer les conséquences lors de la réalisation d'un risque. Il ajoute que la gestion des risques repose sur 4 piliers :

- l'obligation d'informer la population notamment :

En établissant et diffusant le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), un point avec une cartographie est fait pour connaître l'état d'avancement des DICRIM au sein de la SLGRI.

En mettant à disposition l'Information Acquéreur Locataire (IAL) pour les acquéreurs, les vendeurs, les notaires et les bailleurs

- de protéger les populations :





Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police générale et spéciale, le Maire a la possibilité de se substituer aux propriétaires riverains des cours d'eau en cas de défaillance de celui-ci et de réaliser (ou faire réaliser par délégation) les travaux utiles (zone d'expansion de crues par exemple)

- de prévenir l'aggravation des risques :

En limitant l'exposition des biens et des personnes lors de l'élaboration ou de la révision dans les documents d'urbanisme en réglementant les constructions nouvelles voire en les interdisant dans les secteurs les plus exposés

Et lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme en appliquant les dispositions spécifiques du PLU et/ou du PPR ou le principe de précaution (art R 111-2 du CU)

- de gérer la crise :

En informant et s'informant :

Préparer la population et les acteurs concernés à la crise (plaquette de communication, réunions publiques etc.)

En connaissant l'évolution des phénomènes :

S'abonner à un service d'information sur l'évolution des phénomènes

Disposer des informations provenant des dispositifs de surveillance

Suivre l'évolution des phénomènes sur ou hors réseau SPC

En Gérant la crise :

Disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'anticiper la gestion de l'événement. Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un PPRI approuvé. Une cartographie inventorie les PCS existant sur le périmètre la SLGRI.

Pour information, sur l'état d'avancement des DICRIM et PCS il y a :

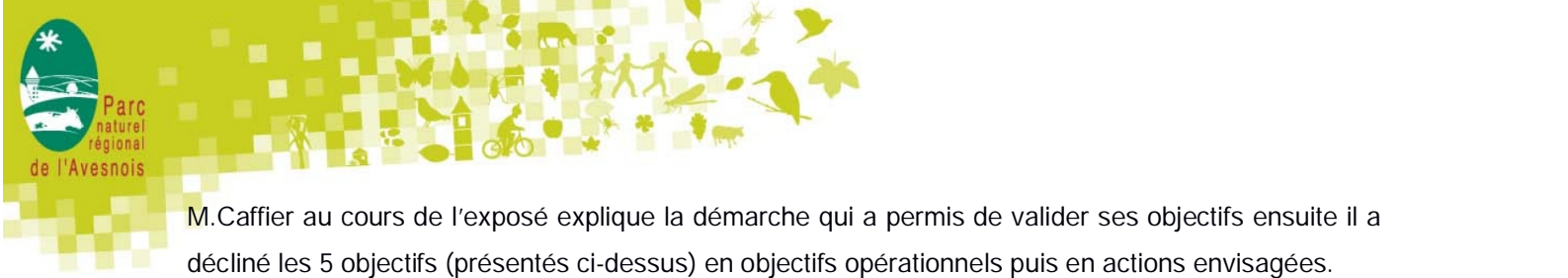
- 8 non réalisés – 1 pas d'information – 20 réalisés (DICRIM)
- 6 non réalisés – 1 pas d'information – 2 en cours – 19 réalisés (PCS)

Sur ce sujet, la commune de Ors intervient pour préciser qu'elle possède bien un DICRIM et un PCS. Cette donnée sera à prendre en compte dans le diagnostic de la SLGRI pour une mise à jour de celui-ci.

M De Geest demande à l'assemblée si le site Vigicrue est connu de tous. Une majeure partie de celle-ci répond que non. Une information complémentaire sera à prévoir dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI

Les objectifs opérationnels de la SLGRI de la Sambre





M. Caffier au cours de l'exposé explique la démarche qui a permis de valider ses objectifs ensuite il a décliné les 5 objectifs (présentés ci-dessus) en objectifs opérationnels puis en actions envisagées.

On pourra retenir comme exemple :

5- Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

objectif opérationnel : Préparer les acteurs concernés et la population

Exemple d'action : Accompagner les communes prioritaires dans la rédaction, la mise à jour et l'animation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

objectif opérationnel : Mettre en place un dispositif d'alerte adapté

Exemple d'action : Réaliser une fiche alerte à l'attention des communes

objectif opérationnel : Mettre en place des outils et les moyens facilitateurs de gestion de crise

Exemple d'action : Valider par les collectivités et les membres du comité de pilotage, les cartes des enjeux vulnérables annexées au diagnostic de la SLGRI

objectif opérationnel : Accompagner l'après-crise et capitaliser les retours d'expériences

Exemple d'action : Lancer une dynamique d'accompagnement aux communes exposées aux inondations dans le recensement et la matérialisation des repères de crues

Puis il termine en détaillant le planning prévisionnel de l'élaboration de la SLGRI avec notamment la consultation des parties prenantes qui débute au mois de juillet 2016.

Suite aux diverses présentations :

M. Piette demande si les cartes des enjeux fournies pourront servir à la réalisation des PCS. M. Caffier répond qu'une fois qu'elles seront validées par les communes, elles pourront servir de base de réflexion à la réalisation des PCS.

M. Maret explique que les retournements de prairies occasionnent des coulées de boues et que rien n'est fait pour lutter contre celles-ci. M. De Geest explique qu'un animateur érosion de sols a été nommé au CPIE du Bocage. Il va venir en aide aux communes victimes de ses inondations par coulée de boue.

M. Quinzin déplore que les démarches administratives deviennent de plus en plus contraignantes pour entretenir les fossés. Il demande aussi s'il est possible d'obtenir une carte différenciant les cours d'eau et les fossés. M. Raoult en tant que Président de l'ONEMA précise que le travail est en cours d'actualisation.

Dossier de séance:

- 29 cartes des enjeux du périmètre de la SLGRI,
- plaquette Information Acquéreur Locataire (DDTM Nord)

Vos interlocuteurs:

CAFFIER Guillaume

guillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com

DE GEEST Alexandre

alexandre.de-geest@nord.gouv.fr

